

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 juin 2024

Délibération n°2024/178

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas-sur-Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

MEMBRES PRESENTS :

ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme Nelly CLARET
BEAUREPAIRE	Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mr Kénan SOLMAZ
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mr Régis VIALLATTE
JARCIEU	Mr Yann BERHAULT
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MONSTEROUX MILIEU	Mr Denis MERLIN
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL - Mme Marie Christine HAINAUD – Mme Nathalie LIHOSSIER
SABLONS	Mr Laurent TEIL
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Frédéric DESSEIGNET
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMARD
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI - Mme Christine RABIER – Mme Aïda CHOUCANE
SAINT PRIM	Mr Michel CROS
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr Robert MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	Mr Gilles VIAL
SONNAY	Mr Claude LHERMET

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Christian MONTEYREMARD pouvoir à Mr Régis VIALLATTE – Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN - Mme Annie MONNERY pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD - Mme Elisabeth TYRODE pouvoir à Mme Christelle GRANGEOT - Mr Jacques GARNIER pouvoir Mr Axel MONTEYREMARD – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mme Delphine ALBUS – Mr Michel PASCAL pouvoir à Jean Luc DURIEUX - Mr Robert DURANTON pouvoir à Mr René PEY - Mr Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Josette BONNET – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL - Mr Olivier MERLIN pouvoir à Mme Sandrine LECOUTRE - Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mme Aïda CHOUCANE - Mr Claude RULLIERE pouvoir à Mr Louis CORRADINI – Mme Françoise BUNIAZET pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mme Dominique GIRAUD pouvoir à Mr Serge MERCIER – Mr Xavier AZZOPARDI pouvoir Mme Christine RABIER – Mr Jean Marc REY pouvoir à Mr Denis MERLIN

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mr Yann FLAMANT – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT - Mr Gilbert MANIN – Mme Karelle OGIER - Mr Laurent ILTIS – Mr Bernard PERNOT – Mr Denis CHAMBON – Mr Gérard BECT – Mr Luc SATRE

Mme Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Finances : budget annexe eau – autorisation de programme AP/CP

Le règlement budgétaire et financier adopté lors de la séance du 27 février 2023 prévoit que les dépenses d'investissement pluriannuelles font l'objet d'autorisations de programme (AP).

Cette modalité de gestion permet de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP) de l'année.

Les autorisations de programme (AP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Chaque AP se caractérise par :

- Un millésime et une enveloppe de financement AP/CP ;
- Un échéancier prévisionnel de crédits de paiement. Le montant total de l'AP est égal à la somme de ses crédits de paiement (CP), échelonnés dans le temps.

Les AP/CP sont créées et modifiées lors des étapes budgétaires : budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ajuster les AP en fonction de l'avancement et de la réévaluation de l'estimation des projets.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-1, L 2311-3 et R 2311-9 ;
- Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49 ;
- Vu le règlement budgétaire et financier en date du 27 février 2022 ;

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la révision des autorisations de programme suivantes :

Modification du phasage :

AP-2023-EAU-01 AEP					
Opération	Montant total de l'AP	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
EAU-01-01 Anjou Feytat phase 1	1 600 000,00	602 164,77	500 000,00	497 835,23	0,00
EAU-01-02 Les Iles Ayencins phase 2	700 000,00	0,00	20 000,00	200 000,00	480 000,00
EAU-01-03 Liaison réservoirs Les Maines Les Brosses	2 000 000,00	28 673,66	1 450 000,00	521 326,34	0,00
EAU-01-04 Liaison Sonnay La Chapelle	800 000,00	328 752,86	134 400,00	336 847,14	0,00
EAU-01-05 Les Roches Frédéric Mistral	550 000,00	7 574,60	370 000,00	172 425,40	0,00
EAU-01-06 Salaise impasse Renivet	600 000,00	0,00	50 000,00	400 000,00	150 000,00
EAU-01-07 St Clair plateau des Frères	300 000,00	60 387,35	142 500,00	97 112,65	0,00
EAU-01-08 St Maurice Mata Buissard	1 020 000,00	0,00	75 000,00	300 000,00	645 000,00
EAU-01-09 Maison de l'eau	3 700 000,00	7 500,00	150 000,00	1 800 000,00	1 742 500,00
	11 270 000,00	1 035 053,24	2 891 900,00	4 325 546,76	3 017 500,00

AP-2024-EAU-02 PROGRAMME AEP 2024				
Opération	Montant total de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
EAU-02-01 Réservoir Pommier	950 000,00	50 000,00	650 000,00	250 000,00
EAU-02-02 Canalisation sources de Primarette route de Vienne	1 000 000,00	370 000,00	630 000,00	0,00
EAU-02-03 Alimentation ZAC Chamlard	1 350 000,00	60 000,00	800 000,00	490 000,00
EAU-02-04 Requalification les Cités Ouest	1 500 000,00	80 000,00	800 000,00	620 000,00
EAU-02-05 Péage de Roussillon République	1 330 000,00	20 000,00	60 000,00	1 250 000,00
EAU-02-06 Roussillon Grande Rue et rue Haute Vieille	750 000,00	20 000,00	60 000,00	670 000,00
Total	6 880 000,00	600 000,00	3 000 000,00	3 280 000,00

AP-2024-EAU-03 SHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE				
Opération	Montant total de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
EAU-03 SDAEP option plan général sécurisation sanitaire des eaux	370 000,00	105 000,00	230 000,00	35 000,00
Total	370 000,00	105 000,00	230 000,00	35 000,00

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD